

L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol. 4 No.4

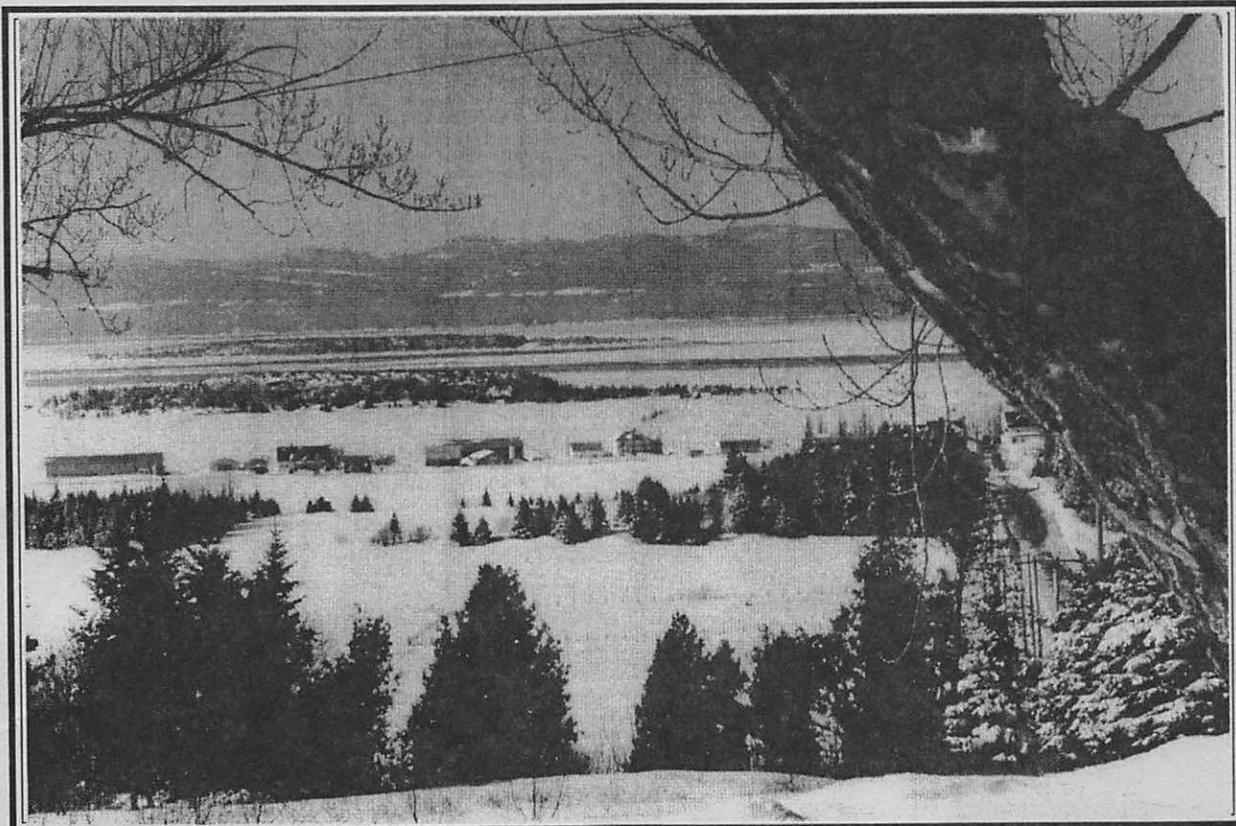
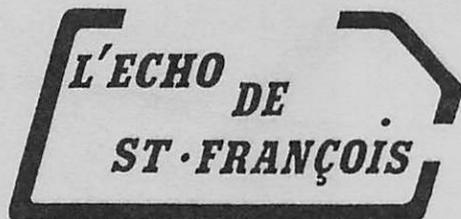


Photo: Luc H. Pépin

SOMMAIRE

Comment ça va?	4-5	Les jeux de l'Écho	18
Bibliothèque du Rocher	7	Calendrier des activités	19
Cercle de Fermières	9	L'Écho des clubs	20
Réflexions	12-13	L'Écho municipal	22-35
Communiqués	17	Les petites annonces de l'Écho	37

FÉVRIER 1997



C.P. 321
 St-François de Montmagny - G0R 3A0
 Tél.: (418) 259-2177

Journal Communautaire réalisé bénévolement

MEMBRES DU C.A. DU JOURNAL

Réjean Cloutier	Publicité	259-2567
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659
	Secrétariat	
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433
Jean-François Noël	Vice-prés.	259-7641
Conrad Lamonde	Directeur	259-7295
Andrée Viens	Directeur	259-7869
Valérie Savoie	Directeur	259-7536

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: **Imprimerie St-Raphaël Enr.**
 Photo 1ère page numération, gracieuseté de Garant Inc.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

AVIS AUX ORGANISMES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

QUE LA DATE DE REMISE
 POUR VOS ARTICLES,
 PUBLICITÉS ET ANNONCES EST

LE 13 DE CHAQUE MOIS

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 96, LE COÛT
 D'UN ABONNEMENT EXTÉRIEUR
 EST DE:**

**\$3. coût mensuel
 \$24. coût annuel**

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
 IMPORTANTS**

- AMBULANCE:911
- C.L.S.C. A.SAVARD248-1518
- FEU:911
- MUNICIPALITÉ259-7228
- SÛRETÉ DU QUÉBEC:911
- CENTRE ANTI-POISON
 DU QUÉBEC:1-800-463-5060
- TEL-JEUNES:1-800-263-2266
- JOURNAL L'ÉCHO259-2177

AMECO

Association des
 médias écrits
 communautaires
 du Québec

Distri/bution
 Asser/mentée
AVDA
 MEMBRE DU
RPM
 COMMUNAUTAIRE

COMMENT ÇA VA?

par Jean-François Noël

Consulter ou ne pas consulter? Voilà la question.

Beaucoup de questionnements nous viennent à l'esprit lorsqu'il s'agit de prendre une décision en ce qui a trait à la possibilité d'aller consulter ou non pour un problème relié à la santé mentale. Pourtant, lorsqu'il s'agit de problématiques d'ordre physique, l'hésitation semble être inexistante ou presque. D'ailleurs, à cet effet, le gouvernement se doit d'implanter des lois (tickets modérateurs, non-gratuité des médicaments, etc.) pour faire en sorte de freiner le plus possible le recours à notre système de santé en ce qui a trait aux consultations jugées souvent inutiles. Combien de médecins considèrent qu'un pourcentage important de consultations dans les urgences par exemple sont totalement injustifiées au point de vue médical? Récemment un médecin a d'ailleurs fait la manchette car il voulait pratiquer la médecine d'une façon inhabituelle, c'est-à-dire de se déplacer pour ses consultations et se faire payer directement en argent par le patient. La raison principale invoquée par ce dernier c'est qu'il avait l'impression de perdre son temps comme professionnel à traiter des gens pour une simple grippe ou maux du même genre. Selon lui, les gens qui paient le médecin directement de leur poche ne l'appellent maintenant que pour de «vrais» problèmes.

Lorsque nous faisons allusion au domaine de la santé mentale, c'est tout le contraire qui semble se passer. Prenons un autre exemple, lorsqu'il y a un décès dans une famille, souvent les gens auront recours à une autopsie pour en connaître davantage sur les motifs de la mort du défunt. Important? Sans aucun doute. Dans le cas d'une mort par suicide, fait-on une analyse professionnelle sérieuse pour en connaître les motifs sous-jacents? Jamais ou presque. Pourquoi?... Pourtant au début de janvier dernier, la région de l'Estrie fut ébranlée à la suite d'un ou de deux suicides dans une même polyvalente, ce qui fait quatre suicides seulement dans cette école au cours de la dernière année. L'une des recommandations faite par le psychiatre Mailloux lors d'une émission télévisée à la suite de cet incident dramatique, c'est que l'on devait commencer à faire des

«autopsies de l'âme» dans les cas de suicides, c'est-à-dire examiner les motifs ou les événements reliés à ces derniers, etc. Selon le docteur Mailloux, cela aiderait beaucoup la famille du défunt et son entourage à comprendre et à démystifier ce qui entoure le phénomène du suicide. Au lieu de ça, on s'empresse de passer à autre chose et de vite reprendre la vie quotidienne en tentant d'oublier ce qui s'est passé.

Généralement, la prise de décision d'aller consulter pour un problème d'ordre psychologique est difficilement envisageable pour le commun des mortels, exception faite des cas où la consultation d'un psychologue par exemple est le dernier recours possible après avoir envisagé toutes autres possibilités imaginables. Pourtant, même si les services auprès d'un professionnel comme le psychologue ne sont pas encore couverts par un régime gouvernemental comme c'est le cas des médecins, la plupart des gens possèdent une assurance-emploi ou tout autre forme d'assurances personnelles qui couvre la majorité des frais encourus pour une consultation psychologique, ce que la plupart des gens ignorent d'ailleurs. L'argent ne serait donc pas le motif premier au palmarès des réticences.

Autre motif: les gens ont une certaine crainte en ce qui a trait à la durée du processus thérapeutique. Il n'y a pas de durée pré-déterminée, cela dépend de la problématique de chacun, mais il est plutôt rare que le processus s'éternise sur une longue période.

De plus, la plupart des gens considèrent que pour consulter il faut vraiment être rendu à un point tel qu'il n'y a pas une autre solution envisageable. Ils ont peur des préjugés, car pour eux, ceux qui consultent sont vraiment des gens «dérangés», certainement aux prises avec de très sérieux problèmes.

Il y a certainement le fait aussi que les gens manquent d'informations en ce qui a trait aux services offerts par un professionnel tel un psychologue. Ils se tournent alors vers ce qu'ils connaissent, dans la très grande majorité des cas la médecine traditionnelle, qui elle,

COMMENT ÇA VA? (suite)

malheureusement encore aujourd'hui, ne réfère que très peu souvent les clients aux prises avec des problèmes d'ordre psychologique, à des professionnels non-médecins tels les psychologues. Pourtant, dans les entreprises, on aura souvent recours à ces derniers pour intervenir auprès des employés pour différentes problématiques telles que la gestion du stress, la dépression, l'épuisement professionnel, l'alcoolisme, la toxicomanie, etc. Les psychologues sont des spécialistes en ces domaines, mais malheureusement, encore dans les années 90, les gens se tournent vers des pseudo-spécialistes, souvent non-reconnus, les écoutent à la lettre et investissent temps et argent pour tenter de s'en sortir.

Allons-nous chez le fleuriste lorsque nous avons besoin de souliers? Allons-nous chez la coiffeuse pour se faire arracher une dent? Bien non voyons, ça n'a pas de bon sens! Ah! non, pourquoi pas?

RECHERCHÉS

JEUNES ADULTES SANS EMPLOI

Le Carrefour Jeunesse-Emploi
de la MRC de Montmagny

est maintenant prêt à vous recevoir.

Il est là pour vous aider à réintégrer
le marché de l'emploi en collaboration
avec ses partenaires.

Qualifications requises

- Avoir de 16 à 35 ans
- Être dans une démarche de recherche d'emploi
- Vouloir créer son propre emploi ou ressentir le besoin de retourner aux études
- Rechercher à augmenter ses compétences personnelles et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail
- Demeurer dans l'une des municipalités suivantes: Montmagny, Berthier-sur-Mer, Île-aux-Grues, Saint-Pierre, Saint-François, Cap Saint-Ignace, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul, Sainte-Euphémie, Sainte-Lucie Sainte-Apolline, Saint-Fabien, Saint-Just Lac-Frontière
- Sans égard à la situation financière et au statut

Services offerts

- ★ Accueil
- ★ Information
- ★ Évaluation des besoins
- ★ Support au retour aux études
- ★ Accompagnement
- ★ Support à la recherche d'emploi
- ★ Entrepreneurship

Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny

Pour trouver sans détour...

159, rue St-Louis
Montmagny
418-248-3522

199, rue Bilodeau
Saint-Fabien-de-Panet
418-249-2235



St-François, (B.P. Morgeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

Pierre Garant
Tél: (418) 259-2655
Fax: (418) 259-2158



Weed Man
708 St-François O., C.P. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0



MEUBLES
BARNABÉ

un magasin de chez nous

SAINT-VALLIER
418-884-2831
1-800-556-3559

AUCUN INTÉRÊT À PAYER

AVANT 1999*

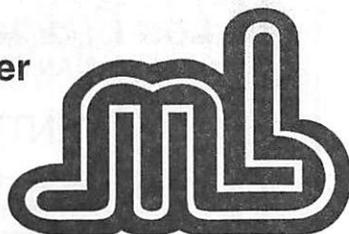
sur les meubles (24 versements)

SALON — CHAMBRE — DINETTE

Ex.: Sofa + fauteuil Elran 1398,00\$

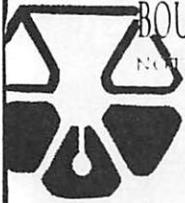
COUPON RABAIS	25.00\$	sur les meubles Achat minimum 300\$
COUPON RABAIS	50.00\$	sur les meubles Achat minimum 600\$
COUPON RABAIS	75.00\$	sur les meubles Achat minimum 999\$

SAINT-VALLIER
341, boul. Saint-Vallier
Bellechasse



MEUBLES
BARNABÉ
ST-VALLIER

* Sujet à approbation de crédit. Achat minimum de 300,00\$



BOULANGER DOLAN DENAULT
NOTAIRES & CONSEILLERS JURIDIQUES

M. MARC BOULANGER
Notaire

70, rue de l'Anse, Montmagny (Québec), G5V 1G8 ☎ (418) 248-1414 - Téléc.: 248-8944

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744



TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE - GAZ - ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL -

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3

Entretien Ménager **D. PAQUET**

- Lavage de tapis
- meubles
 - murs
 - stores

Décapage
Cirage
Etc...



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec - G0R 3A0
Tél.: (418) 259-2559

SALON KARO

4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
G0R 3A0

Carole Guillemette, prop.



259-7117

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: (418) 259-7700
1-800-463-4877

256 Chemin St-François O., St-François, Qc G0R 3A0



MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

64, Morigeau
St-François, Qué.
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7741

Les Équipements de Ferme

JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

**918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, G0R 3A0**

Tél.: 259-7289

INTERNET.....

Vous souhaitez pouvoir profiter d'un moyen de communication extraordinaire. Avec lequel vous pouvez faire le tour de la planète que nous habitons? Vous souhaitez avoir réponse à vos questions les plus sagrenues... et même à celles que vous n'avez pas...

INTERNET, le véhicule approprié à toutes ces recherches qui vous passionnent sera à votre disposition dès le mois de février. La Municipalité de St-François, aidée par des subventions du Ministère de la Culture et des Communications, a bien voulu investir dans ce service pour permettre à sa population un accès privilégié à cette nouvelle technologie.

Après réservation, vous pourrez venir à votre bibliothèque, aux heures d'ouverture afin de vous familiariser avec cette technologie d'avant-garde. Ci-joint copie des règlements mis en application pour favoriser toutes les personnes qui désirent faire cette expérience.

MODALITÉS D'ACCÈS

1. Pour avoir accès à Internet, il faut d'abord être abonné (e) à la Bibliothèque du Rocher.

2. Les heures d'accès à Internet sont, pour le moment, les mêmes que les heures d'ouverture de la bibliothèque. Nous réviserons cette politique selon les besoins manifestés et dans la mesure de nos possibilités.

3. Les personnes qui désirent réserver du temps pour faire de la recherche sur Internet doivent donner leur nom et indiquer à quel moment d'ouverture de la bibliothèque elles désirent venir. Le temps maximum pour une réservation est de 1 heure.

LA RÉSERVATION SE FAIT EN PRÉSENTANT SA CARTE D'ABONNÉ.

4. SEULE LA PERSONNE QUI A FAIT LA RÉSERVATION AURA ACCÈS À L'ORDINATEUR.

La situation du poste dans la bibliothèque ne permet pas le travail en équipe (même de deux), ceci pour assurer la tranquillité et l'utilisation maximum du temps réservé par un ou une abonné(e), de même que pour préserver le climat de la bibliothèque.

NOUS NE TOLÉRERONS PAS D'ATTROUPEMENTS AUTOUR DE LA PERSONNE QUI TRAVAILLE À INTERNET.

5. Les frais d'utilisation sont:

1.00\$ pour 30 minutes

ILS SONT PAYABLES À LA RÉSERVATION ET NON REMBOURSABLES.

Les frais d'impression sont:

0.05 par feuille demandée.

ROTATION.....

Le début de février nous permettra à tous de jeter un coup d'oeil intéressé sur les rayons de notre bibliothèque. La rotation de janvier sera chose du passé et nous pourrons profiter de ses effets bénéfiques. En effet, environ 700 nouveaux volumes auront remplacé ceux que nous avons retournés au C.R.S.B.P. À vous d'en profiter! Les bénévoles sont heureux et heureuses d'effectuer ce travail, si vous en tirez profit. Votre satisfaction est notre stimulant!

Pour les Communications
Lucille Kirouac et Renée Legault



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3AO
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1EO
Tél.: (418) 259-77118
Fax: (418) 259-7719

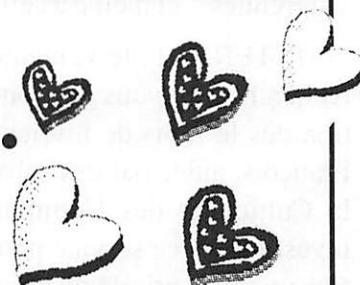
25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1WO
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

259-7151

dépanneur

ULTRA

Le mois des amoureux est arrivé...



Valentin & Valentine trouveront au Dépanneur Ultra des suggestions de cadeaux pour cet anniversaire qui leur est dédié.

Et pour souligner l'événement d'une façon particulière, nous offrons:

un coupon rabais de 50\$ pour un souper à l'Oiselière de Montmagny.

Le tirage se fera le 13 janvier 97. C'est facile d'y participer!

Tout achat de 10\$ et plus entre le 1 février 97 et le 13 février 97 vous donnera une chance pour le tirage.

Voici les gagnants de nos tirages pendant la période des Fêtes:

Gros bas de Noël: Mme Brigitte Nicole

Petit bas de Noël: M. Sébastien Rémillard

Village de Noël & Père Noël en cariole: M. Yvan Corriveau

Saviez-vous que...

Nous avons le service de **Nettoyeur Fournier** (2 fois par semaine)?

Que nous avons une **laveuse à tapis industrielle à louer à la journée ou demi-journée?**

Que **nous renouvelons nos cassettes-vidéo constamment?**

Nous tenons à remercier sincèrement les gens de St-François et des alentours, d'être venus en si grand nombre pendant la période des Fêtes. Cet encouragement a été grandement apprécié.

Michèle & Serge

333, Ch. St-François O.

Le Cercle de Fermières de St-François invite ses membres et toutes celles qui veulent en connaître plus sur ce regroupement, à venir participer aux réunions mensuelles. À noter que les réunions sont toujours le 1er mercredi du mois. Ce mois-ci, la réunion est le 5 février. Votre présence est toujours bien appréciée; nous vous attendons en grand nombre. Bienvenue à toutes!

«Thème du mois»

Soulignons la St-Valentin:

- ♥ sur notre tenue vestimentaire.
- ♥ «Gadgets» de la St-Valentin

Une invitée qui saura tous nous intéresser sera des nôtres.

Bonne St-Valentin à tous!

«Pensée du mois»

Il n'y a qu'un moyen de se débarrasser de ses mauvaises habitudes: les changer pour des meilleures.

«De l'eau, s'il vous plaît»

Selon certaines études, il faut faire un effort conscient pour boire même si on n'a pas soif.

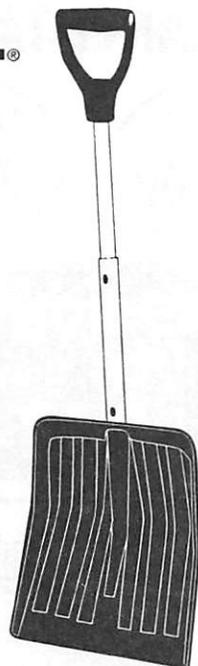
Pourtant, lorsque la soif se fait sentir, la déshydratation a déjà commencé son oeuvre. Particulièrement chez les sportifs et les personnes âgées, le signal de la soif ne tient pas compte du besoin réel en eau de l'organisme.

Un adulte élimine de deux à trois litres d'eau par jour, même s'il reste sagement assis à son bureau. De plus, seulement pour compenser cette perte, il lui faut de huit à douze verre d'eau quotidiennement. Nos besoins peuvent être encore plus grands, même en hiver, puisque le surchauffage et la ventilation du bureau, de la maison, de la voiture ainsi que l'air froid de l'extérieur assèchent le corps. Il ne faut pas oublier qu'au cours d'une activité physique on peut perdre jusqu'à 3,5 litres d'eau en seulement une heure.

Une meilleure santé à tous!

Les Fermières

CARANT[®]
★★★★★



*Pour un hiver sans problème,
assurez-vous d'avoir en tout temps,
votre pelle Garant !*

- Manche tubulaire en aluminium anodisé aussi résistant que l'acier, mais beaucoup plus léger.
- Démontable pour faciliter le rangement dans le coffre de votre automobile.
- Manche ajustable de trois longueurs différentes: 21" (53 cm), 29" (74 cm) et 37" (94 cm).
- Lame de 14" (36 cm) en poly
- Poignée en poly

REMERCIEMENTS

Mon rêve se réalise...

Mon voyage en Afrique sera sûrement une grande aventure..., mais avant il a fallu une longue période de préparatifs.

Tout d'abord, j'ai dû trouver un organisme qui répondait à mes attentes (durée du stage, coût) et aux objectifs que je poursuis. Après plusieurs appels téléphoniques, j'ai découvert "Jeunesse du Monde", un organisme qui repose sur des valeurs de justice, qui se préoccupe des droits humains, qui travaille pour la paix et le rapprochement des peuples, en plus de se soucier d'environnement.

Première étape à franchir: questionnaire à remplir sur mes motivations, mes craintes, mes valeurs, en plus des actions à poser au retour. Mes réponses ont été analysées par un comité de sélection. Une entrevue téléphonique m'a permis de franchir une deuxième sélection avec 17 autres personnes sur 72 candidatures. Une réponse positive suivit pour m'annoncer une fin de semaine de formation à Montréal, en novembre dernier. Sur place, j'ai pu rencontrer les trois filles et les deux garçons qui font partie de mon groupe, celui qui se rendra au Mali à la mi-février. De plus, j'ai pu apprendre les mots-clés qu'on nous demande de ne jamais oublier pour un tel voyage. Ce sont: IMPRÉVU, ADAPTATION, FLEXIBILITÉ.

Ensuite, la campagne de financement débute: les lettres aux entreprises et commerces pour obtenir des commandites; la vente de chandelles aux parents, amis et voisins; le souper spaghettis, une activité bénéfique qui fut extraordinaire et qui a permis aux familles des six candidats de se rencontrer.

D'autres préparatifs sont encore à prévoir, spécialement les cinq vaccins contre la fièvre jaune, l'hépatite A et B, la méningite et la typhoïde. Ensuite l'achat d'une trousse de premiers soins assez complète, de comprimés contre la malaria et, sans oublier, un moustiquaire...pour la nuit.

Depuis que j'ai participé à deux autres journées d'informations, je me sens maintenant prêtes à découvrir ce qui m'attend au Mali et j'ai bien hâte.

Mais avant de m'envoler vers l'Afrique le mardi 18 février, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de mon rêve; les commanditaires, tous ceux et celles qui m'ont acheté des chandelles en plus de ceux qui m'ont prodigué des paroles d'encouragement. Un merci bien spécial à ma famille qui m'a appuyée tout au long de mes démarches.

Mille mercis à vous tous pour votre grande générosité.

Caroline Couture

PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT & ÉPANDAGE



Terre-noire - Terre à jardin -
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé



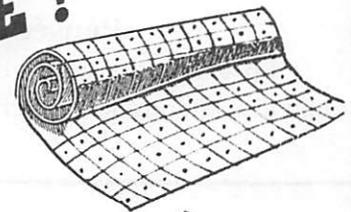
- Vente & installation de fosse septique & champs d'épuration
- Installateur autorisé système Ecoflo (traitement des eaux usées)

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

218, Rivière-Sud, St-François
Montmagny (Qué.) GOR 3A0



PRIX EN FOLIE !



BALANCE TAPIS- PRÉLART

9'X12'
\$59.00

12'X12'
\$79.00

12'X15'
\$99.00

TAPIS MONTMAGNY ENR.

391, Boul. Taché Est

248-7840



Fondation canadienne
de la fibrose kystique

Saviez-vous qu'un Canadien sur 25 est porteur du gène défectueux causant la fibrose kystique ? L'enfant dont les deux parents sont porteurs a une chance sur quatre de naître avec cette maladie. Appuyez la recherche sur la FK.

REMERCIEMENTS (suite)

Lundi le 18 novembre, j'ai eu la malchance de perdre mon garage et tous mes outils dans un incendie.

Colette et Sylvain se joignent à moi pour remercier sincèrement tous les paroissiens et amis, qui ont bien voulu donner de leur temps. Sans eux je n'y serais pas arrivé. Un merci spécial aux Pompiers de St-François, St-Vallier et St-Raphaël pour les gros efforts qu'ils ont fournis pour épargner notre maison.

Nous vous serons toujours reconnaissants.

Sylvain, Colette et Denis

Suite a un feu de cheminée survenu le 21 janvier 1997 en après-midi, nous voudrions François et moi remercier bien sincèrement notre équipe de pompiers de St-François.

Ils ont été très vigilants, chacun sait ce qu'il a à faire, ils travaillent en vrais professionnels.

Un merci spécial à Gilles Bonneau pour son intervention rapide. De tout coeur, merci à toute l'équipe et leur chef Jacques.

Très sincèrement,

François et Lise Paré



**JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.**

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
TÉLÉPHONIE RÉSIDENTIELLE
SERVICE DE NACELLE**

4, 3e avenue
St-Raphaël, Bell. Qc
G0R 4C0

Tél.: (418) 243-2074
Fax: (418) 243-2157

**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER INC.**

Entrepreneur Général
Rénovation-Construction

194 Rue Principale Ouest
Berthier-sur-mer, Qc.
G0R 1E0
Tél.: (418) 259-2628

La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand T.D.L.
Président

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621

RESTAURANT
L'ARRÊT
stop

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER

HEURES D'OUVERTURE:
Dimanche au jeudi:
6.00 a.m. à 11.00 p.m.
Vendredi et samedi:
6.00 a.m. à 2.00 a.m.

RÉFLEXIONS



«L'ÊTRE LE PLUS IMPORTANT SUR LA PLANÈTE, LE PRODUCTEUR AGRICOLE, CE MAL-AIMÉ»

Pierre Fournier, directeur des services techniques, recherche et développement, Semico-Nutrite

«Pour avoir siégé par le passé sur bon nombre de comités agricoles et environnementaux, je suis bien placé pour savoir que depuis environ cinq ans, lors des discussions, les problèmes et la présence même de la pollution dans son ensemble sont d'emblée accordés à l'agriculture.»

«Or, nous sommes tous responsable de la pollution: l'agriculture certes, mais aussi les municipalités, les industries, les particuliers...Chacun de nos gestes bouscule à sa façon la nature.»

«Mais il est si facile de jeter le blâme sur les producteurs. Ils ne représentent que 0,5% de la population. Ils sont impuissants à se défendre sur la place publique car la société n'entretient plus aucun sentiment favorable vis-à-vis eux. La population ne les supportent que s'ils parviennent à produire le panier d'épicerie le moins cher possible. Les sentiments de soutien, d'entraide et de compréhension de la population diminuent avec le temps et deviennent absents.»

«Le défi qui attend les producteurs nord-américains pour les vingt-cinq prochaines années sera de produire deux fois plus de nourriture tout en ne disposant que d'environ 50% de l'espace actuel, et ce en étant soumis aux vérifications et aux décisions de dizaines d'organismes plus ou moins compétents en la matière mais aux pouvoirs réels. Je crains que plusieurs producteurs se découragent et abandonnent. Il est donc grand temps que tous les intervenants du milieu agricole se concertent.»

«Pour conclure, je constate que le problème actuel fait partie d'un ensemble problématique généré en grande partie par l'absence d'orientation précise des milieux politiques; l'agriculture étant du long terme et la politique du court terme. Nos producteurs agricoles sont des gens solides et compétents. Ils sont en mesure d'aller chercher de l'information ailleurs dans le monde si celle-ci est absente ici. Qu'on leur laisse une certaine latitude quant aux pratiques qu'ils jugent profitables, et qu'on s'y intéresse afin d'en tirer des enseignements. Nous sommes parfaitement capables, au Québec, de réaliser une agriculture efficace et profitable, basée sur la connaissance des effets qu'ont nos pratiques, et durable dans le sens qu'elle n'hypothèque pas l'avenir de nos sols et de notre société. Il s'agit simplement de décider ensemble de la voie à prendre.»



J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES
ST-FRANÇOIS Tél.: 259-7781

Simon Savoie C. d'A.Ass.
Lucie Bolduc C. d'A.Ass.

Rés.: 259-2296
Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS
Réal Fontaine A.V.C.
Francis Fontaine A.V.C.

Rés.: 246-5580
Rés.: 466-2176



Fenêtres Montmagny Inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny, (Québec) G0R 3A0
Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659
Fax: (418) 259-7236 Mtl.: (514) 848-7174



Casse-Croûte CHEZ MIKE

570, Chemin St-François O.

259-2447

*Bonne St-Valentin
à tous!*

RÉFLEXIONS (suite)

DROIT DE MANGER...

DROIT DE PRODUIRE...

Agriculteurs et citoyens, un vieux couple qui ne se parle plus...

Moisson Montréal nourrit 100,000 personnes défavorisées par mois. C'est la banque alimentaire qui distribue la plus grande quantité d'aliments en Amérique du Nord.

Les producteurs, comme les consommateurs, se sont perdus de vue. Le secteur agricole a connu une rapide évolution des techniques de transformation des produits agricoles. Il y a de plus en plus d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, et la réglementation à laquelle sont soumis les producteurs compliquent la compréhension du lien production/consommation.

Pour bien des gens, le brocoli par exemple, c'est «l'affaire verte qu'on prend à gauche du céleri chez Provigo, et qu'on mange avec du macaroni». Le lien de parenté entre le consommateur et le producteur s'est brisé, et c'est dommage car cette incompréhension mutuelle nourrit la controverse. Les consommateurs sont inondés de publicité concernant la qualité des produits québécois, la variété, la disponibilité, la valeur nutritive, etc. Cette information vise d'abord à vendre un produit, et est payée par les intermédiaires, les marchés d'alimentation, les entreprises de transformation, etc. Il n'existe pas de campagne publicitaire ou même d'information générale dans les médias en ce qui concerne le producteur agricole. Les consommateurs ne connaissent pas ce qui se passe à la ferme, de quelle manière vivent les producteurs, ce qu'ils rencontrent comme difficultés, etc. Aujourd'hui, cette information manque cruellement aux citoyens car la génération des moins de 20 ans a perdu tout contact avec le monde agricole.

Il est encore temps de se réconcilier avant que la dernière étape «le divorce» soit prononcé.

Source: *Producteur plus*, volume 5 No:4 1996.

Jeanne Thibault, productrice

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DRAINAGE
- NIVELAGE

CHOIX VARIÉ DE MATÉRIEL NATUREL
TAMISÉ, CONCASSÉ EN: • TERRE NOIRE •
SABLE ET GRAVIER • PIERRE

- VENTE & INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
- REPRÉSENTANT - installateur autorisé
SYSTÈME **ÉCOFLO**

ESTIMATION GRATUITE
14 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE
INFORMEZ-VOUS



TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

241, route Normandie
Montmagny
Tél.: bur. (418) 248-2585
Fax: : (418) 248-8387

Rés.: Martin 248-7186
Rés.: Rémi 248-6889
Rés.: Daniel 248-7818



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES

Solutions de la page 18

- 1- GAGNER
- 2- ABSENCE
- 3- ACOUSTIQUE
- 4- BREVETER
- 5- CHOUCAS
- 6- CLENCHÉ
- 7- DISCIPLINER
- 8- ENTRECROISEMENT
- 9- ESPIONNAGE
- 10- FOUCHON

TARTE

EXTRAIT DES REGISTRES 1996

BAPTÊMES EN 1996

BÉLANGER-BOULET , Steven	(Marco Boulet et Danielle Bélanger)
BLAIS , Jason	(Alain Blais et Guylaine Gonthier)
BLAIS , Joseph JOËL	(Patrice Blais et Josée Martineau)
BONDY , JULIEN, Simon	(James Bondy et Jacinthe Lamonde)
BOULET , GABRIELLE Lysanne Véronique	(Dominique Boulet et Josiane Blais)
BRETON , Léa	(Gilles Breton et Karen Paré)
CAMPAGNA , Marie Diane ESTHER	(Daniel Campagna et Hélène Simoneau)
CORRIVEAU , Evelyne	(Daniel Corriveau et Christine St-Pierre)
DENAULT , AUDREY Cloé Marie	(Réal Denault et Colette Boutin)
FISSET , FÉLIX Joseph	(Bernard Fiset et Jacinthe Landry)
GAGNÉ , WILLIAM Jérémy Félix Jean-Paul	(François Gagné et Mélanie Simard)
GARANT , Vanessa	(Rémi Mercier et Caroline Garant)
GENDRON , Nykita	(Conrad Gendron et Louise Blais)
GODBOUT , MARIE EVE Michelle Francine Annie	(Michel Godbout et Annie Roy)
JEAN , Maxime	(Marc-André Jean et Jacinthe Pelletier)
LAFLAMME , Gabrielle	(Joan Laflamme et Stéphanie Coulombe)
LAFLAMME , Julie	(Marcel Laflamme et Suzanne Plante)
LAFLAMME , SARAH-CLAUDE Monia	(Giany Laflamme et Manon Tanguay)
LALIBERTÉ , MÉRÉDITH Katia	(Carl Laliberté et Nathalie Ouellet)
LANDRY , Joseph Pierre XAVIER	(Pascal Landry et Chantale Paré)
LAPOINTE , Joseph JEAN	(Éric Lapointe et Marie Bernier)
MARCEAU , DAVID André	(Jean Marceau et Brigitte Marquis)
NORMAND-GARANT , Jessica	(David Garant et Caroline Normand)
PAQUET , Geneviève	(Denis Paquet et Marie-Josée Fiset)
PARÉ , Maxime	(Yves Paré et Maryse Lague)
PELLERIN , Lysanne VÉRONIQUE	(Roger Pellerin et Nancy Milliard)
RÉMILLARD , Alain GABRIEL	(Alain Rémillard et Nathalie Lapointe)
ROY , Jacob	(Pierre Roy et Anny Marois)
SINGH-MARTINEAU , Sean	(Jarnail Singh et Nancy Martineau)
TANGUAY , KAREN Sophie	(Rosaire Tanguay et Suzie Fournier)
THÉBERGE , JEAN-GABRIEL Joseph	(Michel Théberge et Marie-Michaele Perez)
THIBAUT , KASSANDRA Marie Liette	(Marcel Thibault et Martine Martineau)
TREMBLAY , GUILLAUME Joseph Laurent	(Mario Tremblay et Caroline Gaudreau)
WALL , ANDRÉ Philippe	(Van Wall et Isabelle Marceau)

MARIAGES EN 1996

BLAIS , Michel et Laurence HALLÉ	GAGNON , Guy et Mélanie THÉBERGE
CANTOS , Rafael et Louise BOULET	LEBLANC , Marc et Hélène BOULET
DIONNE , Patrick et Marie-Chantal SAVOIE	SIMARD , Gaston et Édith LAFLAMME
FORTIN , André et France CAMPAGNA	

DÉCÈS EN 1996

BLAIS , Alma Chamberland	DENAULT , Gérard	MARCEAU , Albert
BLAIS , Antonio	DESROCHES , François	MARTINEAU , Clément
BLAIS , Bruno	GAMACHE , Valère	NOËL , Lévi
BLAIS , Léon	GARANT , Murielle Boutin	PARÉ , Bertha Guimont
BLAIS , Marie-Blanche Lachance	GOURGUES , Eugénie Garant	PICARD , Richard
BOLDUC , Simone Paré	GOURGUES , Fortunate Garant	ROUSSEAU , Léopold
BONNEAU , Louis-Philippe	GUIMOND , Charles	THÉBERGE , Donat
CARBONNEAU , Joséphine	LAJOIE , Alexandre	TOUCHETTE , Thérèse Laflamme
CATELLIER , Marie-Laure Martineau		

En Chaudière-Appalaches CRÉATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE

Les nouveaux défis qui se dessinent dans le monde de l'agroalimentaire obligent les intervenants régionaux à se réunir autour d'une table pour travailler à la redynamisation du milieu rural, à la valorisation de l'agriculture et des produits régionaux et au développement concerté de la production agricole et des marchés. Ceci amène la création de la Table Agroalimentaire Chaudières-Appalaches (TACA). Les membres fondateurs de ce nouvel organisme sont:

- la Fédération de l'UPA de la Beauce
- la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud
- la Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse
- la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec- Direction régionale de Chaudières-Appalaches.
- le Conseil régional de concertation de développement Chaudières-Appalaches
- certains transformateurs présents sur le territoire.

L'objectif de cette table est de créer un lieu de concertation afin de favoriser le développement intégré de l'ensemble de l'industrie agroalimentaire, à l'échelle de Chaudière-Appalaches, avec tous les partenaires intéressés. La table se donne comme mandats:

- d'échanger et transmettre de l'information sur toutes les activités de développement agroalimentaire de la région;
- de développer et véhiculer une vision commune de développement agroalimentaire dans un cadre de pérennité de l'agriculture, d'occupation du territoire et de développement durable;
- d'analyser et de diffuser les occasions de production et de marché;
- de proposer et coordonner des projets communs à la région;
- de valoriser l'agriculture et faire reconnaître l'importance de cette industrie dans la région de Chaudières-Appalaches.

Son principal mandant demeure toutefois le soutien à la réalisation d'actions concrètes, à portée régionale, sous-régionale ou locale, pour le développement et la mise en valeur de l'agroalimentaire, en lien avec la planification stratégique régionale. Pour réaliser ce mandat, la TACA compte sur un financement provenant des partenaires sous-régionaux, soit

les quatre fédérations de l'UPA présentes sur le territoire, et sur une contribution plus importante de partenaires régionaux, dont le MAPAQ. Le budget prévu permettra l'embauche de l'équivalent de deux personnes-ressources, affectées aux sous-régions, qui pourront également réaliser des projets d'envergure régionale.

Déjà, certains dossiers régionaux en cours pourraient être appuyés par cette nouvelle table, qu'il suffise de mentionner l'organisation, pour le printemps 1997, d'un forum régional sur le tourisme rural et un projet d'encadrement marketing destiné à un groupe de petites entreprises désirant maximiser leur approche marketing.

Depuis quelques années, des efforts ont été consentis pour favoriser la concertation des intervenants du secteur, notamment dans la région de la Beauce. Dès 1991, préoccupés de soutenir une industrie agroalimentaire forte, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Fédération de l'UPA de la Beauce unissaient leurs efforts pour favoriser la concertation sur le territoire de la Beauce. Quelques années plus tard, soit en 1993, ces deux organismes formaient le Conseil agro-alimentaire Beauce-Appalaches, grâce à l'appui d'un important partenaire, le CRCO Chaudières-Appalaches; ce conseil est toujours en force et il demeure un maillon important de la concertation régionale. Trois autres secteurs de la région réalisent aussi des projets en concertation. Une des particularités de la TACA sera d'ailleurs de fonctionner en respectant les spécificités de ces sous-régions.

Au printemps 1996, à la suite de l'harmonisation du territoire desservi par le MAPAQ avec la région administrative Chaudière-Appalaches, une réflexion a été amorcée sur la possibilité d'étendre cette concertation avec les partenaires intéressés par le développement de l'industrie agroalimentaire, à l'échelle de toute la région. Les discussions et échanges qui ont suivi ont conduit à la création du nouvel organisme que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches.

*Source: Pierre Lemay, agronome
MAPAQ, Direction régionale de Chaudière-Appalaches
Tél: 418-397-7825*

*Information: Alain Roy, agroéconomiste au MAPAQ
Secrétaire de la TACA
Tél: 418-839-9002, poste 238*

Environnementomatique...

Pourquoi ce mot?... Tout simplement parce que nous sommes dans l'ère de l'informatique, de l'électronique, de questions-réponses immédiates. Je ne me rappelle pas avoir vécu un si bel hiver jusqu'à présent. Il est vrai que je suis encore jeune... Un hiver pas tellement humide et peu venteux. Il s'agit d'observer nos travailleurs de la voirie, affairés à leurs occupations journalières, souriants, sans être trop accablés par la fatigue. Nul doute que la majorité d'entre nous souhaitons que ce temps clément se poursuive le plus longtemps possible.

Je profite donc de cette période de l'année, où les travaux agricoles sont moins exigeants, pour vous faire part de quelques réflexions personnelles, de quelques études et recherches, quelques résumés de conférences et enfin quelques exemples concernant la nature, l'agriculture, l'environnement, l'écologie.

En effet, dans toutes ces sphères il n'y a aucun acquis contrairement à ce que beaucoup de spécialistes veulent nous laisser croire. Je crois que l'évidence n'est pas toujours ce que l'on pense et que les solutions proposées ne sont pas toujours les meilleures.

Ainsi dans le domaine de l'environnement tout comme dans celui de la santé, il n'y aura jamais rien d'automatique. Nous souhaitons peut-être modifier, voire contrôler la nature et l'agriculture, mais n'oublions pas que celles-ci sont reines. Elles ont leur propres lois et leurs propres règles. C'est pourquoi aucune politique gouvernementale ou municipale aussi parfaite soit-elle ne pourra les écraser. C'est pourquoi mon prochain article s'intitulera simplement « Environnement, développement rural ».

Amicalement,
Jean-Yves Gosselin



Au
145, Boul Taché
MONTMAGNY

2
services
sous un
même toit!



Lebeau
VITRES D'AUTOS

148, boul. Taché Ouest, Montmagny

Tél: (418) 248-8444

Centre de Pneus Ouellet



Réparation et vente de pneus
Auto, ferme et camionnette

145, boul. Taché Ouest
MONTMAGNY

Tél: (418) 248-2296

COMMUNIQUÉS

ACTIVITÉS LOISIRS À MONTMAGNY

Toute personne résidant à St-François qui pratique une ou plusieurs activités à Montmagny, n'a qu'à se présenter au bureau municipal, avec pièce justificative à l'appui, et se verra rembourser la différence du coût d'inscription (25%) entre un résident de Montmagny et un non-résident.

SOIRÉE RÉCRÉATIVE CASINO

Au profit de la Fondation Le Rayon d'Espoir
de la MRC de Bellechasse

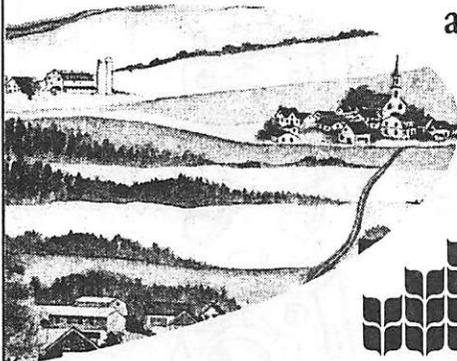
Nous tenons à informer la population que la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse tiendra une soirée récréative CASINO le

samedi 22 mars 1997 à 20h00
à la salle de l'Âge d'Or St-Anselme
243, Principale St-Anselme

Toutes les personnes intéressées à participer à cette activité et par le fait même contribuer à amasser des fonds pour la Fondation doit se procurer une carte au coût de 20\$ chacune et ce, auprès des personnes suivantes: Lise Beaudoin ou Lucie Corriveau au **418-883-3357**.

Le nombre de cartes est limité.

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à l'image et
à l'écoute des gens d'ici.*

*Des services personnalisés
entièrement offerts en région,
du tout premier contact jusqu'au
règlement d'un sinistre.*



PROMUTUEL
Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

RAPPEL COLPORTEURS

La municipalité de St-François a adopté un règlement le 07 octobre 1996 sur les colporteurs.

TOUT COLPORTEUR DOIT DÉTENER UN PERMIS OU UNE PERMISSION ÉCRITE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR VENDRE DES ARTICLES OU AUTRES, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

LA MUNICIPALITÉ DEMANDE DONC À LA POPULATION D'ÊTRE VIGILANTE ET DE S'ASSURER QUE LE COLPORTEUR DÉTIENT BEL ET BIEN UN PERMIS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL M. NICOLAS PILOTE OU ENCORE PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER M. YVES LAFLAMME.

VOICI LE MODÈLE DE PERMIS:

Municipalité de _____
PERMIS D'ITINÉRANT
Émis à _____
Pour la vente de _____
Période du _____ au _____
Par _____

*Donnez-nous
des ailes*

Société pour les enfants handicapés du Québec
2333, boul. René-Lévesque, Québec, Montréal Q2K 1R5
Téléphone: (514) 957-0171 Télécopieur: (514) 957-7282

LES JEUX DE L'ÉCHO

PROBLÈME NO 41

MINI DÉTENTE

MOT DE 5 LETTRES DE LA NOURRITURE

A	désir	mine	suite
achat	dessert	P	T
amateur	douce	plat	tête
avisé	E	poisson	tranchant
B	école	potée	truc
banquet	étaler	R	V
beurre	étude	ration	varié
boeuf	L	reste	verre
C	lait	ruban	verse
canard	laitue	S	viande
céleri	lavé	sans	
cure	M	service	
D	malt	sorte	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	R	E	L	E	C	O	L	E	R	U	C
2	N	V	E	T	A	R	A	V	I	S	E	E
3	O	O	I	S	T	I	R	N	R	N	C	V
4	S	U	I	A	T	S	T	E	A	I	E	E
5	S	T	L	T	N	E	F	B	V	R	R	T
6	I	P	A	A	A	D	U	R	S	R	D	R
7	O	O	E	H	H	R	E	E	U	E	O	U
8	P	T	D	R	C	S	O	E	S	M	U	E
9	T	E	U	Q	N	A	B	S	A	L	C	T
10	R	E	T	T	A	R	E	L	A	T	E	A
11	U	E	E	E	F	R	T	V	E	N	I	M
12	C	L	A	I	T	U	E	T	R	O	S	A



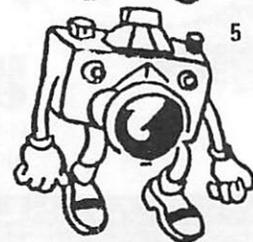
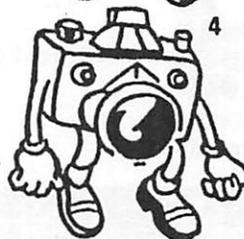
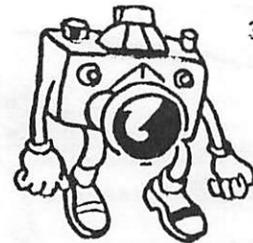
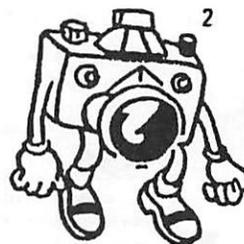
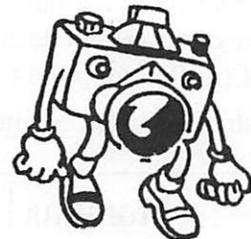
No
LA BONNE ROUTE

CATEGORIES		INDICES
MOTS MELANGES		
	JEU	
1- NAGGRE	_____	JOUER
	DEUIL	
2- CEEANBS	_____	MANQUE
	APPAREIL	
3- TQCSAEIOUU	_____	OREILLE
	INVENTION	
4- EEBTVRR	_____	PROTEGER
	OISEAU	
5- OSCCHAU	_____	CORNEILLE
	OBJET	
6- HLECCN	_____	PORTE
	REGLEMENT	
7- PSNIIIDRLCE	_____	ECOLE
	FORME	
8- STTMNCEEEERRIO	_____	CROIX
	METIER	
9- GPNNEEAOSI	_____	DETECTIVE
	CARACTERE	
10- HLFOONCI	_____	DROLE

Solutions à la page 13

SOURIEZ!

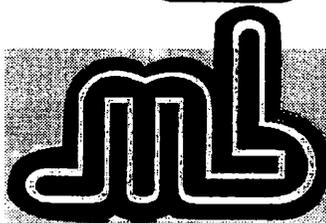
Deux de ces caméras sont identiques. Preuvez-vous les trouver?



CALENDRIER DES ACTIVITÉS : FÉVRIER

Chez **BARNABÉ** c'est le **MOIS DU LAVE-VAISSELLE**

<i>dimanche</i>	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i> 1
2	3 SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL	4	5 RÉUNION CERCLE DE FERMIÈRES	6	7	8
9	10	11	12	13 DATE DE TOMBÉE DE L'ÉCHO	14 ST-VALENTIN ♥♥♥	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	



MEUBLES

BARNABÉ
ST-VALLIER

SAINT-VALLIER

341, Boul. Saint-Vallier
Bellechasse

418-884-2831

1-800-556-3559

SUZANNE VÉZINA / MICHEL VERRET, PROPRIÉTAIRES

février 97 • Écho de St-François • 19

Club V.T.T. Tadoussac Saint-François Inc.

Nous avançons tranquillement dans la saison et nous n'avons pas beaucoup profité de nos sentiers... La neige a ralenti nos activités.

Pour les amateurs de promenade de longs trajets, une fin de semaine sera aussi organisée le 14-15-16 février. Aller découvrir d'autres clubs, d'autres sentiers et des gens sympathiques qui oeuvrent pour le même loisir que nous tous, *c'est fascinant*. Si vous êtes intéressés à participer à cette fin de semaine inoubliable, donnez votre nom et numéro de téléphone au responsable du club et nous vous contacterons pour vous donner les détails. N'oubliez pas aussi notre feu de *camp traditionnel* sera le samedi *1er mars*, *surveillez les publicités prochainement*.

Autres informations en bref, le CLUB V.T.T. fait maintenant partie d'un regroupement d'organismes, compagnies et travailleurs autonomes qui est le CDL (Comité de développement local de Saint-Raphaël). Des gens nommés spécifiquement pour les représenter lors des réunions et qui prennent certaines ententes pour améliorer le sort de notre municipalité autant au point de vue socio-éducatif, culturel, économique, touristique, commercial et industriel... Il y a beaucoup de travail à faire dans tous ces domaines, c'est pourquoi le club essaiera de donner son effort personnel pour améliorer le secteur touristique de Saint-Raphaël et ses environnements.

Nous voulons aussi remercier un commanditaire qui s'est ajouté à notre liste, je cite: Bar Chez Diane de St-Pierre de Montmagny.

Pour finir, de la part de tous les directeurs, nous souhaitons BONNE et HEUREUSE ANNÉE à tous.

Linda Boutin
Membre de la direction



TOUT POUR UNE ALIMENTATION SAINE ET ÉQUILIBRÉE

- Pains complets
- Farine intégrale
- Céréales
- Noix et graines
- Légumineuses
- Pâtes alimentaires
- Fruits séchés
- Tartinages variés
- Suppléments
- Tisanes

Vente sur commande seulement

Edmond Proulx, propriétaire • St-François • 259-7824

ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.
52, boul. Morigeau
St-François de Montmagny, QC GOR 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

Faites un choix éclairé!

Visitez chaque
pièce de votre maison
comme si vous y étiez
réellement «Avant sa
construction»



MONTMAGNY
240, Des Ateliers
248-0401

QUÉBEC
2540, Boul. Hamel
683-3343

RIMOUSKI
231, Des Sorbiers
724-7726

CHICOUTIMI
Place du Royaume
543-1212

Créer des emplois, c'est notre affaire!

Le Québec a un urgent besoin d'emplois. Tout le monde s'entend là-dessus. On attend avec impatience celui ou celle qui va enfin prendre des mesures efficaces pour créer, disons, 100 000 emplois au Québec. Rapidement, en un an, et ce, sans augmenter la dette ni le déficit.

Cette personne, elle existe. Et elle a effectivement le pouvoir de créer 100 000 emplois au Québec d'ici un an. Cette personne, c'est le consommateur québécois.

Le formidable pouvoir du consommateur

Il est bon de savoir que les québécois détiennent entre leurs mains le formidable pouvoir d'agir directement sur leur économie, d'augmenter leur niveau de vie de façon durable. Il leur suffit d'acheter québécois.

En effet, si, chaque semaine, chaque ménage remplaçait 20 \$ d'achat de biens en provenance d'ailleurs pour la même valeur en produits québécois, nous réussirions, tous ensemble, à créer 100 000 nouveaux emplois. N'est-ce pas là un projet emballant? C'est celui que nous propose la Société de promotion Qualité-Québec. Cette société regroupe 900 organisations et entreprises de différents secteurs d'activité (vêtements, construction, meubles, etc.) déterminées à lutter féroce ment contre le chômage avec une arme bien douce mais ô combien puissante: le logo Qualité-Québec.

La création d'emplois: on en mange!

Nous n'avons pas besoin de faire mille détours pour augmenter notre consommation de produits québécois. Cela peut se faire très facilement chaque fois que nous remplissons notre panier d'épicerie.

Notre économie s'appuie fortement sur le secteur agroalimentaire. En effet, 11% de la main-d'oeuvre du Québec - soit plus d'un travailleur sur 10 - travaille directement ou indirectement pour l'agroalimentaire, ce qui en fait le premier secteur de l'économie québécoise. La production annuelle brute atteint les 4 milliards de dollars, et la valeur des infrastructures, 11 milliards de dollars.

Aussi, quand nous nous nourrissons de produits québécois, quand nous achetons des pommes de terre du Québec, des carottes, du veau, des oeufs, du miel, du lait, du fromage, ou tout autre denrée alimentaire d'ici, c'est un peu comme si nous faisons passer notre argent de notre poche droite à notre poche gauche. Chaque dollar dépensé pour l'achat d'un aliment québécois devient un dollar investi dans notre mieux-être et celui de nos enfants. D'autant plus que les produits agroalimentaires qui portent le logo Qualité-Québec doivent respecter certaines normes rigoureuses en matière de fabrication, de contrôle et de sélection.

Et, ce qui ne gêne rien, les produits agroalimentaires québécois sont savoureux et séduisent les plus fins gourmets. La firme Saine Marketing est une firme spécialisée dans les études auprès des consommateurs, plus particulièrement dans le secteur de l'agroalimentaire québécois. Une étude qu'elle a menée auprès de 50 000 individus et 400 groupes (restaurateurs, hôteliers, etc.) révèle que les produits québécois sont considérés comme étant d'excellente qualité et que plusieurs sont recherchés en raison de leur qualité supérieure par rapport aux produits importés.

RENSEIGNEMENTS:

Johanne Côté (514) 287-9481



CALENDRIER MUNICIPAL 1997

conseil municipal

SIÈGE NO 1

Nom: **CONSEILLER**
YVES LAFLAMME
Tél.: 259-7949

Nom: **MAIRE**
JACQUES DUMAS
Tél.: 259-7228

SIÈGE NO 2

Nom: **CONSEILLER**
NORBERT MORIN
Tél.: 259-7923

SIÈGE NO 3

Nom: **CONSEILLER**
ALPHONSE MARCEAU
Tél.: 259-7191

SIÈGE NO 4

Nom: **CONSEILLER**
DENIS BLAIS
Tél.: 259-7685

SIÈGE NO 5

Nom: **CONSEILLER**
PIERRE JEAN
Tél.: 259-7257

SIÈGE NO 6

Nom: **CONSEILLER**
RÉJEAN CLOUTIER
Tél.: 259-2567

SERVICE DE POLICE

Nom:
Titre:
Tél.:

Responsabilités:

Faire respecter les lois.

INSPECTEUR

Nom: **NICOLAS PILOTE**
Tél.: 259-7228

(Mardi et Jeudi)

Responsabilités:

Concernant les chemins, trottoirs, ponts et cours d'eau municipaux.
- veiller au respect des règlements
- surveiller les travaux de construction et de réparation
- faire enlever toute nuisance ou embarras.
Dresser les procès-verbaux concernant les cours d'eau.
Gardien des outils, instruments et matériaux appartenant à la corporation.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom: **YVES LAFLAMME**
Tél.: 259-7228

Responsabilités:

Fonctionnaire principal de la corporation.
Responsable, sous l'autorité du conseil, de l'administration de la corporation.
Assister aux séances du conseil et dresser les procès-verbaux.
Étudier les projets de règlements.
Aider le conseil dans la préparation du budget.
Percevoir les taxes et les sommes dues
Tenir la comptabilité.

SERVICE D'INCENDIE

Nom: **JACQUES BLAIS**
Titre: **CHEF POMPIER**
Tél.: 259-7841

Responsabilités:

Formation et entraînement des membres.
Vérification de l'application des règlements en matière de prévention des incendies.
Entretien de l'équipement.

SERVICE DES LOISIRS

Nom: **NORBERT MORIN**
Titre: **PRÉSIDENT**
Tél.: 259-7923

Responsabilités:

Organisation et développement des loisirs dans la municipalité.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS EN CAS D'URGENCE:

AMBULANCE 9-1-1

MÉDECIN 259-7317

PROTECTION CIVILE

HÔPITAL 248-0630

SÛRETÉ DU QUÉBEC..... 9-1-1

PROTECTION INCENDIE 9-1-1

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 13 janvier 1997, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie des procès-verbaux de la séance régulière du lundi 02 décembre 1996, de la séance spéciale de l'adoption du budget du 16 décembre 1996 ainsi que la séance ajournée du lundi 16 décembre 1996, ayant été remise à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,
ET RESOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière du lundi 02 décembre 1996, de la séance spéciale de l'adoption du budget du lundi 16 décembre 1996 ainsi que la séance ajournée du lundi 16 décembre 1996, soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Yves Laflamme,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES PAYES DECEMBRE 1996

Remboursement activités loisirs	167.50
Les Loisirs St-François, contribution municipale	1,000.00
Hydro-Québec, éclairage public novembre	498.12
Québec-Téléphone, service et interurbains bureau	393.33
Québec-Téléphone, service et interurbains Garage	97.16
Ministre Revenu Québec, remise de décembre	2,905.57
Ministre Revenu National, remise de décembre	2,352.20
CARRA, remise de décembre	265.74
Roger Blais, chloration décembre	125.00
Régie intermunicipale Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges décembre	867.46
Richard Leblanc, enlèvement vidanges décembre	2,105.22
Bureautique Côte-Sud, ruban imprimante, ruban prise de copie, relieurs	91.75
UMRCQ, facturation Dicom	35.69
Savin Canada, contrat service photocopieur	215.37
Equipement Ferme Bonneau, hose hydraulique	395.76
Municipalité St-Vallier, feu D. Blais	240.00

Praxair, location bouteille, oxygène, électrode	355.35
U.A.P. inc., lumière camion Sicard, diverses pièces équipement	219.02
CER Turmel, fer pour presse hydraulique	459.12
Lalimec, pièces scie, pièces camion Mack	240.25
Novicom 2000, réparation pager	188.70
T-Tracto, pièce pelle avant niveleuse	294.03
Mack Ste-Foy, pièce camion Mack	138.06
Atelier de Pneus Montmagny, réparer pneu	766.92
Ressorts d'Auto camion Rock, pièce camion Mack	68.27
Les Automobiles Chabot inc., pièce souffleur inspection camion Sicard	138.62
Garage A. Chamberland & Fils, remorquage de la niveleuse	170.93
M.R.C. de Montmagny, étiquettes rôle d'évaluation, mutations sept.-nov.	77.45
Les Architectes Fontaine et Gauthier, honoraires services professionnels projet réfection Maison Paroisse	3,157.54
Laboratoire de l'Environnement, analyses échantillons d'eau	36.92
Mario St-Pierre enr., balises	183.75
Philius Blais & Fils enr., transport sable et sel	109.93
Martin Simard Transport, 23 voyages neige	358.68
Unibéton, sable et sel + crédit	81.69
Signabec, 5 panneaux (pas de colporteurs)	219.37
Equipement Bolduc inc., pièces équipement	101.73
Thibault Pontiac Buick, changement d'huile et changer essuie-glace	91.04
Produits VTO, savon à main Garage	84.10
Société Coopérative Agricole Côte Sud, diverses pièces	54.70
René Samson inc., lumière longue durée	170.93
Langlois & Frère enr., pièces	47.34
Garant inc., ferme de toit en acier	455.82
Deschênes, thermostat électronique	98.04
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Equipement	148.74
Bancs (Etang Morigeau)	200.86
Gants pompiers	174.85
Garage	246.17
	770.62
Ecosite, honoraires professionnels caractérisation environnementale	3,207.83
TY Moteurs, pièces souffleur	7.00
Soc. Canadienne des Postes, achat 600 timbres	307.68
Hydro-Québec,	
électricité bi-énergie M. Paroisse	286.87
" Poste chloration	341.51
" Pav. Bédard	47.45
	675.83
Journal l'Echo, contribution publicitaire	472.50
Soc. Canadienne Postes, envoi journal l'echo	71.71
Québecel Mobilité, service cellulaire	49.39
Commission Scolaire Côte-du-Sud, frais formation en sécurité incendie (Bloc B)	1,200.00
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre	40.00
Les Pétroles Irving,	
3015.2 litres huile diésel à .305	1642.40
425.1 " huile chauffage à .29	140.48
Industrie Tanguay, boyau radiateur, détecteur niveau eau	402.67
T-Tracto, réparation niveleuse	426.24
Unibéton, 146.80 tm sable et sel à 7.25	1,212.82
Martin Simard Transport, transport neige	377.83
Montmagny Pièces d'Auto, outil au Garage	148.09
Marché Morigeau, liqueur, gâteaux pour pompiers	30.73
Garage J.G. Rémillard, pièces camion Mack	225.63
R.E.M., moteur pompe circulatrice loisirs	267.99

REGLEMENT 153-1996

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 1997.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud concernant l'exercice financier débutant le 01 janvier 1997 et se terminant le 31 décembre 1997 déposé le 16 décembre 1996 a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 16 décembre 1996;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Denis Blais,

IL EST ORDONNE ET STATUE par le conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite Municipalité prévus au budget, ce conseil ordonne et décrit:

1.- Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de soixante-dix-huit sous (0.78 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997 et prélevée pour l'année fiscale 1997 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.

2.- Qu'une taxe foncière spéciale de six sous (\$0.06) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.

3.- Qu'une taxe foncière spéciale de un dollar et cinquante-sept sous et un dixième (\$1.571) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont inclus à l'intérieur du secteur désigné par le règlement No 117-1990 et pour les fins dudit règlement.

4.- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et demi (\$0.105) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.

5.- Qu'une taxe foncière spéciale de huit sous (\$0.08) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.

6.- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous et demi (\$0.205) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins de la voirie locale, transférée du gouvernement Provincial à la Municipalité.

7.- Qu'une taxe foncière spéciale de quatre sous et demi (\$0.045) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins de la voirie locale, transférée du gouvernement Provincial à la Municipalité.

8.- Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous (\$0.03) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1997 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour combler la perte encourue suite à l'abolition du remboursement de la TVQ à la Municipalité par le gouvernement Provincial.

9.- Qu'une taxe spéciale appelé «Aménagement d'un ponceau règlement No 134-1994» soit imposée à Ferme Porasseny Inc. dont monsieur Pierre Simard est le propriétaire. Un montant de sept cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit sous (725.88 \$) sera prélevé pour l'année 1997 en vue de répondre aux fins dudit règlement.

10.- Qu'une taxe spéciale appelé «Aménagement d'un ponceau règlement No 150-1996» soit imposée à Ferme Parile inc., sise au 1010, ch. St-François Ouest. Un montant de neuf cent vingt dollars et soixante-quinze sous (\$920.75) sera prélevé pour l'année 1997 en vue de répondre aux fins dudit règlement.

11.- Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995» soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans un secteur du village bien délimité. Un montant de vingt-cinq dollars (25,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 1997, en vue de répondre aux fins dudit règlement.

12.- Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (\$30.00) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.

13.A- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (\$55.50) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la Municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de vingt-sept et soixante-quinze sous (\$27.75) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation au montant de cent onze dollars (\$111.00) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre dollars (\$104.00) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir sur tout le territoire de la Municipalité.

E- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-six dollars et cinquante sous (\$86.50) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité.

F- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (\$55.50) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité.

14.A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (\$190.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (\$95.00) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'animaux qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Tous bovins par unité animale	3.97	par tête	
Porcs	1 à 500	1.27	" "
	500 à 1000	1.02	" "
	1000 à 1500	0.79	" "
	1500 et plus	0.63	" "
Volailles			1.27 par cent têtes

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme	\$28.90
Spécial aux champs pour bovins	37.50
Garage privé	84.70
Bureau, garage privé, commerce léger	209.60
Résidence et commerce, institution bancaire	371.40
Fabrique, église et presbytère	336.65
Industries, Société Coop., Fenêtres Montmagny,	
Boucherie abattoir, Produits Tubulaires Roy	635.30
Industrie Meubles Morigeau	3,177.65
Industrie Garant inc.	8,499.10

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

15.A Qu'une taxe de compensation au montant de quarante dollars (\$40.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les fins de l'égout sanitaire sur tout le territoire de la Municipalité.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-deux dollars et cinquante sous (\$42.50) soit imposée à tous les propriétaires d'un commerce qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante dollars et cinquante sous (\$50.50) soit imposée aux propriétaires d'un hôtel, d'une industrie, la Fabrique, qui utilisent le réseau de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-huit dollars et cinquante sous (\$58.50) soit imposée aux propriétaires d'une boucherie abattoir qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE II

1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues le 1er avril, le 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et le 1er octobre de l'année en cours.

2.- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les service de l'aqueduc, l'égout sanitaire et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

SOUSSION POUR SCIE A BETON

A la dernière séance en comité le chef des pompiers avait mentionné que la brigade incendie de St-François aimerait se procurer une scie à béton. Des soumissions sur invitation ont été demandées. Voici le résultat:

SCIE A BETON TS-360, 12" de marque STILL

TY Moteurs	815,95
Langlois et Frère	879,95

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud achète la scie à béton TS-360 au montant de huit cent quinze dollars et quatre-vingt-quinze sous (815,95\$) taxes non incluses, chez TY Moteurs à Saint-Raphaël de Bellechasse.

OFFRE DE L'UMRCQ

L'UMRCQ expédie à la Municipalité un exemplaire du volume "L'évolution municipale du Québec des régions". Ce volume se veut un bilan historique de 1608 à nos jours: 200 pages abondamment illustrées.

Le coût d'acquisition est de 32,10\$

IL EST PROPOSE par monsieur Pierre Jean,
APPUYE par monsieur Yves Laflamme,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud achète un exemplaire du volume "L'évolution municipale du Québec des régions" au coût de trente-deux dollars et dix sous (32,10\$) taxes incluses.

QUE ce volume soit déposé à la bibliothèque du Rocher où, tous les abonnés auront le loisir de le consulter.

ENTRETIEN D'HIVER 1996-1997

Au printemps dernier, la Municipalité a rencontré le chef de centre de services de St-Jean-Port-Joli, monsieur Yves Panneton. Le but de la rencontre concernait l'entretien d'hiver de la route collectrice après le 31 mars de chaque année. La Municipalité avait demandé au Ministère d'étudier la situation problématique et voici leur conclusion:

"Il conclut à l'effet qu'il ne serait pas responsable de payer de la location d'outillage lorsque le Ministère a des équipements disponibles."

Cependant, le Ministère a réalisé que la décision à savoir: "s'il utilisera son propre outillage ou s'il louera le nôtre" devra être prise dès le début du mauvais temps et non à la fin de la journée comme ce fut le cas antérieurement.

RESOLUTIONS POUR DEUX PROJETS

1ER PROJET:

Ferme du Patrimoine enr.

Propriété de Mme Marie-Michaëlle Perez et de M. Michel Théberge
876, ch. Rivière du Sud
St-François (Québec) G0R 3A0

Le projet consiste en la construction d'une porcherie comprenant deux bâtiments, l'un abritant une maternité et l'autre un engraissement.

D'ailleurs, un document synthèse où tout le projet est révélé et expliqué accompagnera la résolution à l'effet que le Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud a bien été saisi du dossier comme le demande maintenant le nouveau cadre d'examen des projets d'établissement de production animale.

ATTENDU QUE la demande du requérant Ferme du Patrimoine enr. a été bien analysée par l'inspecteur municipal et bien présentée au Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE le document synthèse qui accompagne la résolution, explique très bien l'ensemble du projet de Ferme du Patrimoine enr. (établissement de production animale visé par la demande de certificat d'autorisation, les lieux d'entreposage, parcours par lequel transitera le fumier avant l'entreposage;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYE par monsieur Pierre Jean,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du projet de Ferme du Patrimoine enr., propriété de madame Marie-Michaëlle Perez et de M. Michel Théberge, sis au 876, chemin Rivière du Sud, à St-François de la Rivière du Sud et reconnaît qu'il est conforme à la réglementation actuelle de la Municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud fait les recommandations suivantes au ministère de l'Environnement et de la Faune:

- a) Qu'il y ait un plan de fertilisation d'exigé pour chacun des terrains qui recevront le lisier.
- b) Qu'il soit prélevé un échantillon de sol et qu'il y ait une analyse de faite par un professionnel sur chacune des terres aptes à recevoir le lisier. Que cette dite analyse pour chacune des terres soit déposée à la Municipalité, à tous les deux ans.
- c) Que l'épandage de type "pendillard" soit obligatoire.
- d) QUE le transport du lisier aux terres aptes à en recevoir, s'effectue par citerne et non par camion épandeur dans les zones urbanisées.

2E PROJET:

Ferme Porasseny inc.
Propriété de M. Pierre Simard
68, ch. Ste-Catherine
St-François (Québec) G0R 3A0

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment abritant une porcherie de type engraissement et au réaménagement d'une partie de celui existant.

D'ailleurs, un document synthèse où tout le projet est révélé et expliqué accompagnera la résolution à l'effet que le Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud a bien été saisi du dossier comme le demande maintenant le nouveau cadre d'examen des projets d'établissement de production animale.

ATTENDU QUE la demande du requérant Ferme Porasseny inc. a été bien analysée par l'inspecteur municipal et bien présentée au Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE le document synthèse qui accompagne la résolution, explique très bien l'ensemble du projet de Ferme Porasseny inc. (établissement de production animale visé par la demande de certificat d'autorisation, les lieux d'entreposage, parcours par lequel transitera le fumier avant l'entreposage;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du projet de Ferme Porasseny inc., propriété de M. Pierre Simard, sis au 68, ch. Ste-Catherine, à St-François de la Rivière du Sud et reconnaît qu'il est conforme à la réglementation actuelle de la Municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud fait les recommandations suivantes au ministère de l'Environnement et de la Faune:

- a) Qu'il y ait un plan de fertilisation d'exigé pour chacun des terrains qui recevra le lisier.
- b) Qu'il soit prélevé un échantillon de sol et qu'il y ait une analyse de faite par un professionnel sur chacune des terres aptes à recevoir le lisier. Que cette dite analyse pour chacune des terres soit déposée à la Municipalité, à tous les deux ans.
- c) Que l'épandage de type "pendillard" soit obligatoire.
- d) QUE le transport du lisier aux terres aptes à en recevoir, s'effectue par citerne et non par camion épandeur dans les zones urbanisées.

EPANDAGE

Le requérant, monsieur Pierre Simard, de Ferme Porasseny inc. a fait signer des ententes d'épandage pour une superficie de 119.35 hectares de terres cultivables situées sur le territoire de la municipalité de St-Raphaël. Hors, dans le nouveau cadre d'examen des projets d'établissement de production animale, il est dit que lorsqu'il y a exportation des fumiers à l'extérieur de la Municipalité où est situé le projet, il est important que la ou les municipalités réceptives des fumiers en soient informées. Il revient au requérant d'informer la municipalité réceptive des lisiers.

Dans notre cas, c'est monsieur Pierre Simard qui devra transmettre l'information à la municipalité de Saint-Raphaël de Bellechasse. Un certificat signé par le secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Raphaël où il y a réception des fumiers va attester que l'information a bien été déposée et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal. Ce certificat signé va constituer une des pièces de la demande de certificat d'autorisation.

ATTENDU QUE le projet de Ferme Porasseny inc. implique l'exportation des fumiers à l'extérieur de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE dans un tel cas, il revient au requérant, en l'occurrence monsieur Pierre Simard, d'aviser la municipalité réceptrice des lisiers (Saint-Raphaël) de son projet;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,

APPUYE par monsieur Denis Blais,

ET RESOLU QUE le requérant "Ferme Porasseny inc." devra dans un premier temps aviser Saint-Raphaël de son projet d'exportation des lisiers chez eux et dans un deuxième temps obtenir un certificat signé du secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Raphaël qui va attester que l'information a bien été déposée et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE ce certificat dûment signé constitue une des pièces de la demande de certificat d'autorisation.

RALLYE DU CARNAVAL DE QUEBEC

L'an dernier s'est tenu un rallye automobile à St-François dans le cadre du Carnaval de Québec. La compétition ne se déroulait pas seulement à St-François car les coureurs empruntaient les routes de d'autres municipalités. Cette année, les organisateurs veulent récidiver et ils demandent l'autorisation à la Municipalité. La course va avoir lieu le 15 février prochain.

IL EST PROPOSE par monsieur Yves Laflamme,

APPUYE par monsieur Denis Blais,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est d'accord pour que se tienne un rallye automobile le 15 février prochain sur un parcours bien défini dans St-François de la Rivière du Sud.

QUE la population demeurant le long du tracé de la course soit mieux informée du lieu et de la date de l'événement comparativement à l'an dernier.

QUE les organisateurs de l'activité soient assurés pour la démarche d'une telle course.

QUE la sécurité pour l'événement soit optimale afin de minimiser les risques d'accident.

DEROGATION MINEURE DE PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

Produits Tubulaires Roy inc. présente une demande de dérogation mineure à la Municipalité.

Produits Tubulaires Roy inc. veut agrandir son usine du côté est. Le but est de relié l'industrie du 52, chemin Morigeau au bâtiment existant au 20, rue du Moulin.

La marge arrière par rapport au voisin monsieur Emilio Pellerin, doit être de 10 mètres. Eux demandent de la réduire à 2 mètres.

Le Conseil est saisi de cette demande. Une réunion avec le comité consultatif d'urbanisme va être convoquée et un avis public va apparaître dans un journal régional.

CORRESPONDANCE

Berthier-sur-Mer fête en 1997 son 325e anniversaire. Beaucoup de festivités sont prévues durant l'année. Dans le cadre du financement de ces festivités, une soirée casino-bénéfice aura lieu samedi le 25 janvier 1997. Le coût de l'activité est de 150,00\$ par personne ou 200,00\$ pour deux personnes.

La Municipalité ne compte envoyer aucun représentant à cette activité. Si personnellement, ça intéresse quelqu'un, il participera à cette activité à ses frais.

Réception en provenance de la Municipalité de Berthier-sur-Mer d'un extrait du procès-verbal du 16 décembre 1996 en regard d'une possibilité d'association entre les deux municipalités pour le projet d'assainissement des eaux. Une copie de cet extrait est remise à chacun des élus.

Le ministre des Transports informe que le programme d'aide à la prise en charge du réseau local sera maintenu pour l'exercice financier 1997-1998. Par conséquent, la compensation financière (78 831\$) qui sera allouée à la Municipalité sera la même que celle consentie au cours de l'exercice 1996-1997.

Le ministre des Transports avise que le programme d'aide à la réfection des ponts et autres ouvrages d'art sera maintenu pour l'exercice financier 1997-1998. Il est également confirmé que le Ministère continuera à assumer l'inspection et l'évaluation pour les ponts municipaux. De plus, pour l'an prochain, le Ministère maintiendra la préparation des plans et devis ainsi que la programmation des travaux reliés aux ponts municipaux.

Le règlement de contrôle intérimaire concernant les coupes forestières abusives dans certaines municipalités de la MRC de Montmagny est entré en vigueur le 2 décembre 1996 et ce, suite à l'avis du ministre des Affaires municipales à l'effet que ledit règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

L'UMRCQ a développé une journée de formation couvrant les éléments importants de la loi sur le droit de produire sanctionnée en juin 1996. Le contenu de ce cours est spécialement adapté aux municipalités et sera animé par un membre du Barreau. La date limite d'inscription pour ce nouveau cours est le 15 février 1997. Le coût d'inscription est de: 136,75\$. A Montmagny, ledit cours va se donner le 25 mars prochain.

Monsieur le député Réal Gauvin accuse réception de la résolution concernant le différend entre la Municipalité et le

ministère des Transports sur la classification du pont enjambant la rivière Morigeau. A ce sujet, je vous remets copie de la lettre que monsieur Gauvin a adressée à M. Marcel Bouchard, responsable des structures aux transports.

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,
ET RESOLU QUE la séance soit ajournée.

La séance se termine vers vingt-deux heures et quinze minutes.

Adopté unanimement

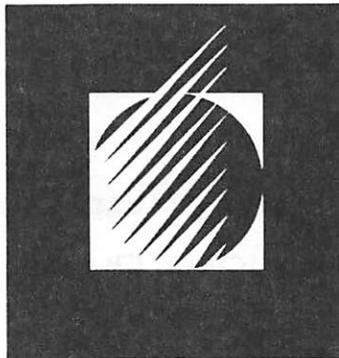
Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

MESSAGE IMPORTANT

*À TOUS LES AGRICULTEURS QUI ONT SUBI DES DOMMAGES
LORS DES PLUIES DILUVIENNES DU 19 ET 20 JUILLET 1996,*

il vous est possible de présenter une demande d'assistance financière au gouvernement. Pour ce faire, vous devez vous procurer un formulaire de demande au bureau municipal. Faites vite! car la date limite d'envoi est le 15 mars 1997.

Yves Laflamme, sec. trés.



LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Les spécialistes en Marketing
Parrainage d'entreprises
Aide à la direction lors d'acquisitions d'entreprises
Experts-conseils auprès de la haute direction

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tel : 418 259 2616

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

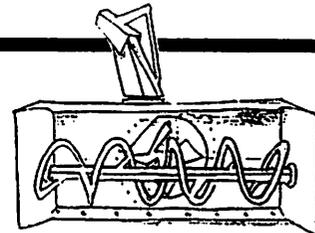
Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0



Vous avez besoin d'une Machinerie, du Foin, d'une
Vache Nous savons où il y en a à vendre.



Les Encans Boulet

259 7086

Aussi disponible pour tout genre d'encan.



LES PETITES ANNONCES

de l'Écho

À vendre, patins de marque C.C.M. pointure 7 pour adolescent. Prix: \$30.00. Clément Lapointe:
Tél.: 259-7312

À vendre, déshumidificateur automatique, marque Mastercraft. Prix: \$170.00. Patrice Noël:
Tél.: 259-7842

À vendre, siège d'auto pour nouveau-né, stérilisateur de bouteilles, mobile pour lit, chauffe-biberon, bain de bébé. Tout ceci à l'état neuf.
Tél.: 243-2050

À vendre, récupérateur de chaleur à poser sur tuyau de cheminée chauffage à l'huile, thermostat automatique 110 volt, neuf. Aussi, façonneuse réversible (Chaper) moteur 1/2 force avec 3 couteaux, à l'état neuf. Léopold Lapointe:
Tél.: 259-7840

Tous ceux et celles qui ont des "petites annonces" à nous communiquer,

appelez Jocelyne Roy à 259-2114
ou envoyez à

C.P. 321, St-François, Montmagny - G0R 3A0

AUTOPRO GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule
CARROSSERIE

- Service de "Frame Master"
- Installation de pare-brise
- Voitures de courtoisie
- Estimation gratuite

**VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ,
VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE !**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny

Tél.: (418) 248-5622

Fax: (418) 248-7071 Rés.: (418) 248-6072

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Obonsoins 

Pierre Martin

534, Ch. St-François O.

St-François - G0R 3A0

TÉL.: 259-7728

Spéciaux OBONSOINS

En 1997, les Pharmacies de la chaîne **OBONSOINS** vous feront bénéficier de prix très avantageux pour le développement de vos photos.

Par exemple, le développement d'un 24 poses sera à seulement \$5.99 pendant 4 semaines de l'année et à \$6.99 pour 4 autres semaines. Le prix régulier sera à seulement \$7.99. Pour les doubles jeux, le prix sera de 0.99¢ à l'année sauf pour 9 semaines de l'année où ils seront à seulement 0.49¢ et 7 autres semaines où il seront **GRATUITS**.

En février vous pourrez également profiter de nombreux spéciaux en pharmacie comme par exemple:

- ROYALE PAPIER MOUCHOIR (150) POUR 0.59¢
- ROYALE PAPIER HYGIÉNIQUE (8) POUR \$2.59

Une visite vous fera découvrir des prix très compétitifs par rapport aux autres grandes chaînes de pharmacie.

Pierre Martin

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar. Mer. Jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

OBTENEZ

JUSQU'À 1 % *

EN PRIME

SUR VOTRE NOUVELLE

COTISATION

REER

* sujet à certaines conditions

La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

Siège social
526, chemin St-François
Ouest
Saint-François (Québec)
GOR 3AO
Téléphone: (418) 259-7786
Fax: (418) 259-7787
LÉON JALBERT,
DIRECTEUR

Desjardins l'incroyable force de la coopération